

« Confession de Foi de la MIPR »

1. Nous croyons que la Bible est la parole inspirée de Dieu, sans erreur, et qu'elle constitue l'autorité pour la foi et la vie du croyant.
2. Nous croyons en un Dieu unique, existant éternellement en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.
3. Nous croyons en la personnalité et en la divinité du Saint-Esprit. Nous croyons qu'il donne puissance et réconfort aux croyants.
4. Nous croyons que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a été conçu par le Saint-Esprit, qu'il est né de la vierge Marie, qu'il s'est fait homme et a vécu une vie sans péché.
5. Nous croyons à l'authenticité de son enseignement et de ses miracles, qu'il a pris sur lui tous nos péchés, qu'il est mort et ressuscité corporellement et qu'il est assis à la droite du Père comme notre médiateur et notre avocat.
6. Nous croyons au retour en personne du Seigneur Jésus-Christ pour établir son royaume glorieux avec tous ses rachetés.
7. Nous croyons que l'homme a été créé sans péché à l'origine. Tenté par Satan, il a chuté et de ce fait, a placé l'ensemble de la race humaine sous la condamnation d'une éternelle séparation d'avec Dieu.
8. Nous croyons que l'homme est sauvé par la foi en l'œuvre suffisante du Christ à la croix. Cette foi s'accompagne toujours d'une véritable repentance. La justification provient de la grâce seule.
9. Nous croyons que l'Église est le corps de Jésus-Christ, composé de l'ensemble des vrais croyants fidèles aux Saintes-Ecritures, au delà des dénominations, des langues ou des cultures.
10. Nous croyons que notre engagement nous amène à nous consacrer au service du Seigneur et à nous soumettre à son autorité en ayant une manière de vivre qui l'honore.
11. Nous croyons que notre responsabilité à l'égard de notre prochain est de rester sensibles à l'ensemble de ses besoins ; matériels, spirituels, etc.
12. Nous croyons à la légitimité de l'utilisation de tous les moyens de communication modernes pour répandre l'Évangile de Jésus-Christ, partout dans le monde.